



# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022 à 20h30

## COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 29 mars 2022

Effectif légal	33
Conseillers présents	23
Excusés avec pouvoir	3
Excusés	6
Absents	1
DOSSIERS EN EXERGUE	DECISION
1. <b>COMPTE DE GESTION 2021 – Examen et vote</b>	
1.1. Budget Principal	Approuvé (unanimité)
1.2. Budget Annexe Lotissement les Chênes	Approuvé (unanimité)
1.3. Budget Annexe Lotissement La Carrée	Approuvé (unanimité)
2. <b>COMPTE ADMINISTRATIFS 2021 – Examen et vote</b>	
2.1. Budget Principal	Approuvé (unanimité)
2.2. Budget Annexe Lotissement Les Chênes	Approuvé (unanimité)
2.3. Budget Annexe Lotissement La Carrée	Approuvé (unanimité)
2.4. Alter Public – Tableau des acquisitions et cessions foncières	
2.4.1. Quartier le Vigneau à Vern d’Anjou – Relevé des cessions	Approuvé (unanimité)
2.4.2. Quartier Les Gléniaux à Vern d’Anjou – Relevé des acquisitions	Approuvé (unanimité)
2.4.3. Quartier La Herse à Brain-sur-Longuenée – Relevé des acquisitions	Approuvé (unanimité)
3. <b>BUDGET PRINCIPAL – Affectation de résultats</b>	Approuvé (unanimité)
4. <b>FISCALITE DIRECTE LOCALE – Votes des taux 2022</b>	Approuvé (unanimité)
5. <b>BUDGET PRIMITIF – Examen et vote</b>	
5.1. Budget Principal	Approuvé (unanimité)
5.2. Budget Annexe Lotissement Les Chênes	Approuvé (unanimité)
5.3. Budget Annexe Lotissement La Carrée	Approuvé (unanimité)
6. <b>Modification des durées d’amortissement afférentes au Budget Principal</b>	Approuvé (unanimité)
7. <b>Travaux de ravalement et de toiture de l’école Hervé Bazin – Attribution des marchés</b>	Approuvé (unanimité)
8. <b>Travaux à la salle des sports à La Pouëze – Attribution du marché de maîtrise d’œuvre</b>	Approuvé (unanimité)
9. <b>Rétrocessions des voiries – PODELIHA</b>	
9.1. Rétrocession de la voirie – Square de l’Europe, commune déléguée de Vern d’Anjou	Approuvé (unanimité)
9.2. Rétrocession de la voirie Rue des Fleurs Sauvages, commune déléguée de Vern d’Anjou	Approuvé (unanimité)

Les extraits des délibérations publiés au Recueil des Actes Administratifs sont consultables au secrétariat de la mairie d’Erdre-En-Anjou.

En application de l’article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le compte-rendu a été affiché à la porte de la mairie d’Erdre-En-Anjou le 06 avril 2022.

Madame la Maire , Yamina RIOU

